

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 4 avril 2006 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : Mme PORCHET Arlette, présidente

Présents :

- M. ALBERTO Pierre
- M. BAUMGARTNER Andréas
- Mme BOADA Anne
- M. BUCHETTI Pierre-Antoine
- Mme CADEI Geneviève
- M. COLARUSSO Alessandro
- M. DEROBERT Michel
- Mme EPARS Françoise
- M. FEYER Georg
- Mme GOBBI Eve
- M. GRAND René
- M. GUEx Jean-Pierre
- M. LAGRANGE Philippe
- M. REINMANN Bruno
- M. RYCHNER Georges
- M. STALDER Michel

Assistent :

- Mme HUMBERT Yvonne, maire
- M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
- M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2006
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Eclairage public (délibération)
5. Réaménagement d'une partie du chemin des Chênes (délibération)
6. Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2007
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos (naturalisations)



La présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2006

M. DEROBERT corrige son intervention :

Page 159, Aide humanitaire, 2^e paragraphe : M. DEROBERT indique qu'il a connaissance d'un projet sérieux au **Cachemire indien**,...

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des personnes présentes lors de cette séance.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidente communique les informations suivantes :

- ***Groupement des présidents des CM des communes de la rive droite du lac***

Ce Groupement a décidé de ne pas établir de règlement. Les procès-verbaux des différentes séances serviront, par conséquent, de références aux décisions prises. Dès lors, le procès-verbal approuvé de la séance du 1^{er} mars est à la disposition de toutes les factions politiques.

Lors de cette rencontre, à laquelle les présidents des commissions des sports des différentes communes ont été invités, les discussions ont porté sur les activités sportives et leurs besoins. Le but étant de développer des projets intercommunaux et d'y inclure les conseillers municipaux dès le début de leur conception.

Lors de la séance du 29 mars, décision a été prise d'inviter tous les conseillers municipaux des communes de la rive droite du lac, le mercredi 31 mai 2006 à 20h00, à la salle communale du Grand-Saconnex, pour une présentation par M. Marcel Barranco d'une étude réalisée au département de géographie de l'université de Genève « *Estimation de la demande sportive future au Grand-Saconnex* ». Cette étude prend partiellement en compte le « tourisme sportif » sur la rive droite du lac. Une invitation personnelle sera envoyée à chaque conseiller.

De plus, ce Groupement souhaite constituer, par commune, une liste des équipements sportifs actuels et une liste des associations sportives.

La prochaine séance du Groupement aura lieu à Collex-Bossy le 1^{er} mai.

- **SFG de Genthod-Bellevue**

Lors de l'assemblée extraordinaire du 15 mars dernier, la SFG a élu un nouveau président. La société est donc maintenue et poursuit son activité.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Naturalisation**

Mme Christine et M. Adriano Bassanini remercient pour l'acceptation de leur demande de naturalisation et de la confiance qui leur est témoignée.

- **Chemin des Chênes**
Sept chênes ont été plantés le long du cheminement piétonnier au niveau du chemin des Boulangers et du futur parking.
- **CFF**
En réponse à la demande de la Mairie, les CFF donnent leur autorisation d'enlever les tags sur le mur, en stipulant qu'ils nettoient les gares, mais n'interviennent pas entre les gares. Par conséquent, ils ne prendront pas en charge ces travaux de nettoyage.
Deux entreprises ont été approchées pour le devis.
De plus, les lierres ont été remplacés par de la vigne vierge.
- **Ecole**
Une nouvelle classe sera ouverte à la prochaine rentrée scolaire.
- **Nouvel immeuble communal**
Le bouquet de chantier est prévu au cours de la semaine 17.

4. ECLAIRAGE PUBLIC (DELIBERATION)

La commission du génie civil a décidé de traiter la problématique de l'éclairage public en une seule fois dans sa globalité. Des candélabres vétustes seront remplacés, le réseau d'éclairage public sera renforcé à certains endroits, et des luminaires existants seront remplacés par des composants à basse consommation.

Le modèle choisi de candélabres est le « *Petit-Jean* » qui s'adapte parfaitement au village. Il est toutefois relevé que leur socle ainsi que l'installation de ceux-ci sont très onéreux.

M. GUEX souligne l'aspect positif du choix de candélabres à basse consommation qui va dans le sens de l'Agenda 21.

*Vu l'état de vétusté des candélabres équipant la rue du Village,
vu la nécessité, pour des raisons de sécurité et d'harmonisation, d'équiper les chemins des Moissons, de Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et de la Petite-Voie,
vu la nouvelle génération de luminaires et leurs performances,
vu les études entreprises par les Services industriels,
vu les gains énergétiques attendus,
vu le rapport de la commission du génie civil du 28 février 2006,
vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984, et sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide*

1. *d'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 240'000,00 destiné à financer le remplacement de candélabres vétustes, le renforcement du réseau d'éclairage public et le remplacement de luminaires par des éléments iridium basse consommation ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'autoriser l'Exécutif à prélever cette somme sur les disponibilités communales ;*
4. *d'amortir ce montant au moyen de dix annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 620.331 de 2007 à 2016.*

Mise au vote la délibération est acceptée à l'unanimité (16 voix)

5. REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES CHENES (DELIBERATION)

Sur le tronçon localisé entre le chemin de Pierre-Grise et le chemin du Pré-Roset, la commission du génie civil a étudié la possibilité de créer un parking et de refaire tous les accotements et les banquettes herbeuses.

Des bordures en pierre seront construites afin d'éviter tout parpage dans les espaces verts. Une limitation de stationnement a également été prévue.

M. GUEX regrette qu'il soit nécessaire de construire des bordures pour éviter les abus, il déplore ces incivilités.

M. STALDER souligne qu'aux abords de l'école, les communiens ne respectent pas les zones de parpage. Il désapprouve également cette attitude.

Vu l'état de délabrement du chemin des Chênes sur le tronçon situé entre le chemin de Pierre-Grise et le chemin du Pré-Roset suite aux différents chantiers entrepris ces dernières années pour la construction de villas,

vu la nécessité de créer des places de parpage dans ce secteur,

vu la demande de la commission du génie civil, dans sa séance du 25 octobre 2005, de procéder à ces aménagements,

vu l'autorisation APA 25707-7 délivrée par le DAEL en date du 20 janvier 2006,

vu le plan financier présenté par le bureau technique BBS en date du 20 février 2006,

vu l'approbation unanime de la commission du génie civil réunie en séance le 28 février 2006,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984,

et sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide

1. *de procéder aux travaux de réaménagement du chemin des Chênes sur le tronçon situé entre le chemin de Pierre-Grise et le chemin du Pré-Roset, lesquels comprennent la construction d'un parking de dix places, la réfection des banquettes herbeuses et la pose de bordures en pierre ;*
2. *d'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 130'000,00 pour couvrir cette dépense ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir ce montant au moyen de dix annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331 de 2007 2016.*

Mise au vote la délibération est acceptée à l'unanimité (16 voix)

En réponse à Mme CADEI, qui demande les raisons de la comptabilisation de cette dépense dans le compte des investissements, il est répondu que les candélabres concernent l'achat de matériel et que les travaux de réaménagement sont un investissement.

6. DESIGNATION DES JURES DES TRIBUNAUX POUR L'ANNEE 2007

Le Conseil municipal élit 8 femmes et 9 hommes comme éventuels jurés aux tribunaux, soit :

Femmes

OLIVEIRA COROSU	Elisabete
OSTERTAG	Béatrice Jeannette
QUIQUEREZ	Catherine Dominique
SANTANGELO	Ivonne
SANTOS AFONSO SABINA	Ana Paula
SERGI ORLANDO	Milena Evelyne
SOMMER	Evelyne Anne
WALTER	Anne-Marie Marguerite

Hommes

NUSSBERGER	Jean-Jacques Joseph
PORTA	Gregory Damien
RIGHETTINI	Antoine Camille
SAKARYA	Muzaffer Alp
SANTANGELO	Domenico
SCHINDELHOLZ	Jean-Marc Roland
SUTTER	Roland Walter
VARTZBED	Viken
ZUMSTEIN	Michel Gilbert

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- M. GUEX propose, à titre personnel, en solidarité avec le personnel de l'usine Boillat de Reconvilier dans son conflit au sein du groupe Swissmetal :

Face à la dégradation de la situation des employés de l'usine Boillat de Reconvilier, face à la diminution d'un tissu industriel qui met en péril la population de cette région du Jura, et face à une gestion qui ne prend pas en compte la fonction sociale de l'emploi dans la marche d'une entreprise, que, comme d'autres communes genevoises, la commune de Genthod décide de verser, à titre de don, la somme de Fr. 2'000,00 au fonds de solidarité ouvert par la Commune de Reconvilier pour venir en aide au personnel de cette usine.

Mise au vote cette proposition est acceptée à l'unanimité (16 voix)

- M. BUCHETTI demande à la Mairie d'étudier une nouvelle fois, dans le cadre de la construction du nouveau parking, la création d'un passage pour piétons à la hauteur du chemin des Boulangers sur le chemin des Chênes.

La proposition est acceptée par la Mairie qui va se renseigner dans ce sens.

- ▶ M. ALBERTO demande à Mme le maire, qui est toujours très inspirée et poétique, de réfléchir à une nouvelle dénomination du tronçon du chemin de la Printanière qui se trouve devant la gare de Genthod-Bellevue. Curieusement, cette voie débute sur la route Suisse jusqu'à la gare, et comporte un angle droit, puis continue néanmoins à porter le même nom. Il suggère : *chemin de Coppet*.

M. STALDER propose d'inclure cette suggestion dans la réflexion qui est entreprise pour les travaux de réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue.

9. HUIS CLOS (NATURALISATIONS)

La séance publique est levée à 21h10.

Le secrétaire
Michel STALDER

La présidente
Arlette PORCHET